



*L'Archevêque*

## ARCHIDIOCESE DE MBANDAKA-BIKORO

---

Mbandaka, le 12 décembre 2022

N/Réf. : ARCH/MBK-BIK/99/EN/22

### **Transmis Copie Pour Information à :**

- A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;  
*(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)*
- A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement ;
- A Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ;
- A Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'EPST ;
- Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique en R.D.C ;
- Son Excellence Monseigneur le Président de la CENCO ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur le Directeur National-Chef de Service du SECOPE

**(Tous) à KINSHASA/GOMBE**

- Madame l'Honorable Présidente de l'Assemblée Provinciale de l'Equateur ;
- Monsieur le Ministre Provincial de l'EPST de l'Equateur ;
- Monsieur le Directeur Provincial de l'EPST/Equateur 1 ;
- Monsieur le Directeur Provincial du SECOPE/Equateur 1

**(Tous) à MBANDAKA**

- Monsieur l'Administrateur du Territoire de BIKORO ;  
**à BIKORO**
- Monsieur l'Administrateur du Territoire d'INGENDE ;  
**à INGENDE**

-----

**Objet** : Indignation

A Son Excellence Monsieur le  
Gouverneur de la Province de  
l'Equateur  
**à MBANDAKA**

Excellence Monsieur le Gouverneur,

Comme vous l'aurez entendu et vécu, le mandat que vous avez décerné au Ministre provincial de la Justice et à sa suite a causé beaucoup de désolation, enfreignant ainsi aux règles élémentaires d'un Etat de droit, de la légalité des infractions et de la saisine des autorités administratives.

D'aucuns savent que l'Eglise catholique, par son réseau des écoles conventionnées, a toujours collaboré, depuis de nombreuses années, avec l'Etat pour la paie des enseignants. Que cette collaboration contractuelle ait connu des interruptions au gré des gouvernements qui se sont formés dans notre pays, cela n'a jamais interrompu la confiance mutuelle entre les deux institutions.

En matière de paie des Enseignants, l'Archidiocèse de Mbandaka-Bikoro agit dans le cadre du PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA PAIE DES AGENTS ET FONCTIONNAIRES DE L'ETAT CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LA SOCIETE DE MICROFINANCE/INSTITUTION FINANCIER POUR LES ŒUVRES DE DEVELOPPEMENT SOCIETE ANONYME (SMF IFOD SA), qui est une Institution de l'Eglise catholique, de Février 2019.

Dans ce Protocole, par Gouvernement de la République, il faut entendre le Ministre du Budget, le Ministre de la Fonction publique et le Ministre des Finances (cf. Préambule du Protocole d'accord).

Et l'IFOD accomplit ses obligations contractuelles vis-à-vis du Gouvernement en travaillant avec les différents diocèses de l'Eglise catholique présents en R.D.C. (cf. art. 1 et 2 du Protocole d'accord).

Concrètement, au service de la population depuis la première Convention en la matière de 2011, l'Archidiocèse de Mbandaka-Bikoro, par son Institution de charité (Caritas), n'a jamais connu de son gré de retard, accumulé d'arriérés de salaires dans la paie, ou d'autres irrégularités susceptibles de créer des conséquences fâcheuses pour l'enseignement.

Comment est-il possible qu'il soit donné mandat à un Ministre de la justice de venir enquêter sur un domaine qui fait l'objet d'une Convention écrite entre le Gouvernement central et les Structures de l'Eglise catholique en R. D. Congo, notamment l'IFOD et la Caritas Congo, sans être appelé par les parties concernées ou sans qu'il soit prouvé qu'elles aient été incapables de résoudre le différend ? N'est-ce pas là l'usage du droit de la force et non de la force du droit ? N'est-ce pas là un exemple clair d'abus de l'autorité qui devrait être au service de la Nation ?

Par ailleurs, quelle a été l'infraction commise par la Caritas ? Et en violation de quelle loi ? Et si infraction il y avait, la cause devrait-elle être déférée au Ministre de la Justice et non aux Cours et Tribunaux ? Non, Monsieur le Gouverneur, vous et votre Gouvernement, vous êtes allés au-delà de vos compétences, usant de l'intimidation en vous servant du pouvoir que l'Etat vous donne au service des citoyens.

Le Ministre provincial de la Justice est-il désormais une autorité judiciaire ? Est-il devenu le Parquet qui peut enquêter sans besoin de requête ? Par qui avait-il été saisi ? Devons-nous soupçonner les infractions ou devons-nous aller à leur recherche ? Personne n'est dupe ! Le fait d'orienter votre attention vers la Caritas qui s'occupe de la paie des enseignants cache mal vos intentions. Et, ce qui est arrivé n'est que la conséquence prévisible de ce qui avait motivé l'ordre de mission et son exécution.

Qui peut croire que le Gouvernement provincial est au service de la Nation et actualise les politiques du Chef de l'Etat lorsque de manière éhontée un Ministre provincial de la Justice quitte son Cabinet, escorté par dix policiers et un militaire armés jusqu'aux dents, arrête les paisibles citoyens sous des motifs fallacieux et ravit l'argent des pauvres enseignants, fruit de leur pénible travail et du devoir du Gouvernement central de notre pays ?

Comme vous êtes sensé le savoir, Excellence Monsieur le Gouverneur, les questions liées à l'Eglise catholique et à ses diverses structures sont désormais traitées par **l'ACCORD - CADRE**, qui est un Accord international. Il est imprudent d'ignorer ou de violer le contenu d'un tel Instrument sans créer de malaise entre les Hautes Parties contractantes.

C'est pourquoi, je demande que Votre Excellence m'explique pourquoi votre Ministre de la Justice doit convoquer indûment Monsieur l'Abbé Coordinateur de la Caritas sans passer par moi, s'immiscer dans la paie des enseignants, arrêter les Agents de la Caritas sans motif, prendre

l'argent des enseignants ? En vertu de quelle loi avait-il ordonné le paiement des enseignants de telle ou telle école ?

Comme il ressort du rapport circonstanciel qui m'est parvenu, il est nécessaire que le Ministre justifie tous ses actes posés en violation des lois et des conventions.

Tout en regrettant sincèrement de tels actes qui ne sont pas de nature à favoriser la saine collaboration entre l'Eglise de Dieu qui est à Mbandaka-Bikoro et le Gouvernement provincial de l'Equateur, je vous prie, pour le bien de tous, de tout mettre en œuvre pour faire la lumière sur le comportement violent et arbitraire de votre Ministre de la Justice.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.



† Ernest NGBOKO, cism

Archevêque Métropolitain de Mbandaka-Bikoro